



Symptômes visuels du virus du court-noué.

Si FranceAgriMer assure l'encadrement des contrôles à la pépinière, il peut être judicieux de faire analyser par le laboratoire d'Inter Rhône (Orange) ses plants pour s'assurer de l'absence de viroses.

Vérifier l'état sanitaire des plants

La plantation d'une vigne représente un investissement lourd et engage le vigneron pour plusieurs décennies. En cas de contamination des plants par les virus du court-noué ou de l'enroulement (1, 2 et 3), la pérennité de la vigne, la qualité et la quantité de sa récolte seront impactées.

La contamination des vignes-mères par l'un des virus du court-noué ou de l'enroulement entraîne en effet de graves désordres, et surtout, ils se transmettent à la descendance lors des opérations de multiplication. L'intérêt des contrôles réside essentiellement dans la mise en évidence précoce de la maladie, avant même l'extériorisation des symptômes. En conséquence, la répétition périodique des contrôles est nécessaire.

Pour délivrer des plants certifiés, la réglementation impose aux pépiniéristes de faire tester toutes leurs parcelles, dans le cadre de l'autocontrôle obligatoire, tous les 10 ans (après un premier contrôle au bout de 5 ans).

Cet autocontrôle consiste à contrôler les parcelles (vignes-mères et greffons) selon un plan de prélèvement défini par FranceAgriMer. Pour des raisons pratiques et économiques, une approche statistique est proposée sur la base d'un échantillonnage qui permet de vérifier, avec une probabilité définie, l'état sanitaire de chaque parcelle unitaire.

Seul un certain pourcentage de plants est donc vérifié. Or, la répartition des plantes virosées dans une parcelle peut être très variable (par taches liées à la présence de nématodes vecteurs ou par souches isolées, en bordure de parcelle, à partir d'un environnement contaminé, ou en milieu de parcelle).

Les pépiniéristes pratiquent les contrôles obligatoires mais ne peuvent pas tester chacune des souches. En conséquence, le vigne-



Symptômes visuels des virus de l'enroulement 1, 2 et 3.

ron qui souhaite une garantie supplémentaire peut faire contrôler ses propres lots.

Sur le plan pratique, il suffit d'apporter au laboratoire un ou plusieurs échantillons de morceaux de bois ou de racines en regroupant au maximum 10 plants différents par échantillon. Le nombre d'échantillons est à raisonner en fonction de la taille du lot.

Dans tous les cas, le coût de l'analyse est dérisoire au regard du coût d'une plantation et de sa pérennité.

Le laboratoire d'Inter Rhône à Orange propose la détection des virus de la vigne depuis 2006, offrant ainsi un service de proximité aux vignerons de la Vallée du Rhône et à leurs pépiniéristes.

● Carole PUECH

(Service technique d'Inter Rhône)

Laboratoire d'Inter Rhône, tél. 04 90 11 46 08

E-Mail : cpuech@inter-rhone.com

Viroses. Symptômes & conséquences

VIRUS DU COURT-NOUÉ

Les symptômes visuels caractéristiques de la présence du court-noué sont une panachure, les feuilles se colorent en jaune. On constate des déformations diverses comme des fasciations et des doubles nœuds sur les bois. Les conséquences sur la vigne sont une longévité diminuée, une perte de vigueur, de la coulure et du millerandage, avec une diminution de la récolte. (cf. l'article de Camille Avallone paru dans "Le Vigneron" n° 830 du 5 décembre 2013).

VIRUS DE L'ENROULEMENT (1, 2 ET 3)

Les symptômes visuels se concentrent essentiellement sur le limbe des feuilles. En effet, ce dernier s'enroule vers le bas, s'épaissit et devient rouge sur les cépages noirs. Les effets de ces virus sur la vigne sont une diminution de la maturité avec une récolte moins riche en sucre, plus acide, avec moins de couleur pour les rouges.